



# Primalliance Assistance Energie®

---

## QUESTION :

Quelles sont les conditions d'installation en faux plafond des canalisations de gaz après compteur ?

## REPONSE :

Les canalisations de gaz après compteur peuvent passer dans l'espace compris entre plafond et faux plafond à conditions de respecter les points suivants :

- Les tuyauteries ne doivent pas être en contact de toute autre canalisation y compris les canalisations électriques. La **distance** minimale à respecter entre la tuyauterie gaz et toute autre **canalisation** doit être de **3 cm** en parcours parallèle et **1 cm** en croisement ;
- Le faux plafond doit comporter une ventilation propre sur l'extérieur **ou** être en large communication avec l'atmosphère du local (matériau perforé, orifices, etc.).  
*Nota : une large communication entre le faux plafond et le local peut être réalisée par exemple avec des trous judicieusement répartis, percés à travers le faux plafond, la section totale de ces perforations devant être au moins égale au 1/100<sup>ème</sup> de la surface du faux plafond et le diamètre de chaque trou au moins égal à 5 mm.*
- La tuyauterie doit rester visitable, c'est à dire que le **faux plafond** doit être **démontable** au moins sur tout le parcours de la tuyauterie.

**Remarque : Toutefois, ces trois conditions ne sont pas exigées si la tuyauterie est placée sous fourreau métallique continu étanche débouchant librement à une extrémité au moins dans un espace aéré ou ventilé. Dans ce cas, la tuyauterie ne doit pas comporter de dérivation ni d'accessoire.**

Ci-joint : - Extrait de la NF DTU 61.1 P2

*Extrait de la NF DTU 61.1 P2*

#### **5.3.3.1.2.6 Passage en faux-plafond**

**Les tuyauteries de gaz peuvent emprunter l'espace entre plafond et faux-plafond sous réserve que les conditions ci-après soient simultanément remplies :**

- Les distances prévues au paragraphe 5.3.3.2.1 entre la tuyauterie gaz et les autres canalisations sont respectées,
- Le faux-plafond comporte une ventilation propre ou est en large communication avec l'atmosphère du local (matériau perforé, orifices, etc.),

**NOTE** Une large communication entre le faux-plafond et le local peut être réalisée par exemple avec des trous percés à travers le faux-plafond et uniformément répartis. La section totale de ces perforations doit être au moins égale au 1 /100 de la surface du faux plafond et le diamètre de chaque trou au moins égal à 5 mm.

- l'intervalle entre plafond et faux-plafond est visitable sur le parcours de la tuyauterie.

Toutefois, ces trois conditions ne sont pas exigées si la tuyauterie est placée sous fourreau métallique continu étanche débouchant librement à une extrémité au moins dans un espace aéré ou ventilé. Dans ce cas, la tuyauterie ne doit pas comporter de dérivation ni d'accessoire.